



## **Commune de Griselles**

12, rue de la Mairie

45210

Tél. : 02.38.96.60.10

E-mail : [mairie-griselles@wanadoo.fr](mailto:mairie-griselles@wanadoo.fr)

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE** **DU BUDGET COMMUNAL 2025**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 a été voté le 31 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures au public.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires du personnel communal ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations de la salle polyvalente, loyers des logements communaux...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
- Les impôts locaux

La fiscalité :

Le taux des impôts locaux pour 2025 pour la commune est inchangé :

- Taxe d'habitation : 11.33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.18 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.70 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 379 064.00 Euros.

Les dotations attendues de l'état s'élèveront à 75 029.00 Euros.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**BUDGET PRIMITIF 2025**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montant en €uros	Chapitres	Montant en €uros
		R 002 Résultat reporté	720 438.86
011 charges à caractère général (eau-électricité-carburant- téléphone-internet- dépenses d'entretien bâtiments et véhicules.....)	649 732.02	013 Atténuations de charges	10 000.00
012 charges de personnel, frais assimilés	264 000.00	70 Produits des services du domaine et vente diverses. (Concessions cimetières-cantine garderie-occupation du domaine public)	53 500.00
65 autres charges de gestion courante. (Indemnités des élus et charges -subventions aux associations)	53 800.00	73 Impôts et taxes	34 500.00
66 charges financières (intérêts des emprunts)	7 450.00	731 Fiscalité locale	510 292.00
68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 041.63	74 Dotations, subventions et participations (DGF et divers dotations)	106 801.65
014 atténuations de produits (Fonds de péréquation intercommunale)	6 000.00	75 Autres produits de gestions courante (loyers et locations salle polyvalente)	15 000.00
023 Virement à la section d'investissement	465 508.86	77 Produits spécifiques (mandats annulés)	2 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 452 532.51</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 452 532.51</b>



## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ainsi que le remboursement du capital des emprunts.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple l'agrandissement du columbarium, l'aménagement de la voirie...)

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**BUDGET PRIMITIF 2025****Restes à réaliser des dépenses d'investissement 2024 à reporter au budget 2025 (34 569.98 €)**

Opérations	Montant en €uros
Pompe à chaleur de la mairie	34 569.98
<b>Opérations d'investissement 2025</b>	
001 Déficit reporté	203 530.15
Emprunts – dépôts et cautionnement reçus	35 185.00
Concessions et droits similaires (licences informatiques)	2 645.00
Mairie – mise en peinture des portes et des fenêtres neuves	10 000.00
Acquisition divers matériels	15 000.00
Ecole : LEDS maternelle	700.00
Ecole en transition	1 500.00
Travaux de voirie (Les Chassins – Chemin du Moulin Tosset – Parking cimetière – La Boismiletterie – Bois le Roi)	34 000.00
Aménagement de la Mare de Bois le Roi	8 200.00
Enfouissement des réseaux rue de la Mairie participation au Département	44 447.31
Ravalement du lavoir	9 000.00
Installation d'un chauffage par géothermie à la salle polyvalente et au groupe scolaire (architecte = travaux)	423 000.00
Réhabilitation du local commercial	60 000.00
Fleurissement (achat de plantes vivaces)	800.00
Divers travaux à la salle polyvalente (installation de stores dans la véranda et pose de 3 fenêtres de toit)	49 000.00
Eclairage public au Liard	3 800.00
<b>TOTAL</b>	<b>935 377.44</b>

**RECETTES**

Libellé	Montant en €uros
Affectation du résultat au 1068	238 100.13
Virement de la section de fonctionnement	465 508.86
FCTVA	62 803.32
Taxe d'aménagement	20 000.00
Subvention Département aménagement RD 32	6 000.00
DETR (extension de la salle polyvalente pour la cantine)	32 828.00
Subvention Département (extension de la salle polyvalente pour la cantine)	23 900.00
Subvention Département (travaux de voirie 2025)	8 254.50
DETR (caméras)	10 942.00
DETR (solde travaux mairie)	32 387.00
Fonds vert (solde travaux mairie)	19 432.00
Subvention ADEME (étude géothermie)	9 180.00
Amortissement des frais d'études et subventions	6 041.63
<b>TOTAL</b>	<b>935 377.44</b>

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation



La section de fonctionnement 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 1 452 532.51 €uros.

La section d'investissement 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 935 377.44 €uros.